

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 20 février 2024, et ce, à laquelle sont présents :

M ^{me} Isabelle Viau,	présidente et membre parent représentant le district 1
M ^{me} Jaymee Lafave,	vice-présidente et membre parent représentant le district 5
M ^{me} Martine Bertrand,	membre représentant le personnel professionnel non enseignant
M ^{me} Viviane Drapeau,	membre parent représentant le district 4
M. Yannick England,	membre représentant le personnel enseignant
M. Alexandre Gagnon,	membre représentant la communauté
M. Pier-Luc Girard,	membre représentant la communauté
M ^{me} Johanne Hamel,	membre représentant la communauté
M ^{me} Jessyca L'Écuyer,	membre représentant la communauté
M ^{me} Geneviève Pelletier,	membre représentant la communauté
M ^{me} Lauralie Sarrazin,	membre parent représentant le district 3
M ^{me} Nathalie St-Louis,	membre représentant les directeurs d'établissement

les membres du conseil d'administration et formant quorum. M. René Brisson, directeur général, est présent. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié conformément aux règles de fonctionnement du conseil d'administration aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Audrey Lane, M^{me} Danny Mahone et M^{me} Malaythip Phommasak ont motivé leur absence.

Invités :

M. David Castanha-Morin, directeur, Service des ressources financières
M^{me} Judith Forget, directrice adjointe, Service des ressources éducatives
M^{me} Brigitte Labelle, directrice, Service des ressources éducatives
M. Éric Louis-Seize, directeur général adjoint, Direction générale
M. Martin Patry, directeur adjoint, Service des ressources éducatives

1. POINTS STATUTAIRES

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

M^{me} Isabelle Viau, présidente, ouvre la séance. Il est 19 h.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCA-360/SSGAJ)

M^{me} Viviane Drapeau **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Points statutaires

1.1 Ouverture de la séance et constatation du quorum

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. Sujets à traiter ne nécessitant pas présentation ou discussion (ordre du jour de consentement)

2.1. Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2024

2.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2024

3. Période de questions des élèves

4. Période de questions du public

5. Séance publique d'information - Présentation du rapport annuel 2022-2023

6. Comités du conseil d'administration

7. Sujets à traiter nécessitant présentation ou discussion

7.1. Budget révisé 2023-2024

7.2. Objectifs, principes et critères de répartition des ressources – Autorisation de la consultation

- 7.3. Abrogation de la *Politique d'évaluation des apprentissages* (Politique 2401)
- 7.4. Modification à la *Politique d'organisation des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage* (Politique 2408) – Autorisation de la consultation
- 7.5. Construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur Saint-Philippe
- 7.6. Gestion contractuelle - Dépôt de la liste des contrats de service de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1^{er} et le 31 décembre 2023
8. **Information de la présidence ou du directeur général**
9. **Divers**
10. **Levée de la séance**

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

2. SUJETS À TRAITER NE NÉCESSITANT PAS PRÉSENTATION OU DISCUSSION (ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT)

Tous les points contenus à l'ordre du jour de consentement sont adoptés d'une seule voix. Les points 2.1 à 2.2 sont adoptés sur proposition de M^{me} Johanne Hamel.

2.1. DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2024 (RCA-361/SSGAJ)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Johanne Hamel de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2024.

Adopté

2.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2024 (RCA-362/SSGAJ)

M^{me} Johanne Hamel **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2024.

Adopté

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord tient une séance publique d'information au cours de laquelle le conseil d'administration présente à la population le rapport annuel 2022-2023, et ce, conformément à l'article 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique*.

6. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rencontres des comités du conseil d'administration :

Comité des ressources humaines – N/A
Comité de vérification – volet RARC – N/A
Comité de vérification – Le 13 février 2024
Comité de gouvernance et d'éthique – N/A

7. SUJETS À TRAITER NÉCESSITANT PRÉSENTATION OU DISCUSSION

7.1. BUDGET RÉVISÉ 2023-2024

Pour information

7.2. OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES - AUTORISATION DE LA CONSULTATION (RCA-363/SRF)

CONSIDÉRANT l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les travaux du comité de répartition des ressources (CRR);

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) prévoit déposer les paramètres consultatifs de financement d'ici la mi-mai;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Nathalie St-Louis d'autoriser la consultation relativement aux objectifs, principes et critères de répartition des ressources tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2023-2024-09**.

Adopté

7.3. ABROGATION DE LA POLITIQUE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (POLITIQUE 2401) (RCA-364/SRÉ)

CONSIDÉRANT la désuétude de la *Politique d'évaluation des apprentissages* (Politique 2401) et l'existence d'encadrements ministériels;

CONSIDÉRANT QU'un référentiel CSSRDN en évaluation des apprentissages est en élaboration;

CONSIDÉRANT QUE ce référentiel tiendra compte des encadrements ministériels;

CONSIDÉRANT QUE ce référentiel mettra de l'avant les pratiques évaluatives efficaces;

Il est **PROPOSÉ** par M. Yannick England d'abroger la *Politique d'évaluation des apprentissages* (Politique 2401), le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2023-2024-10**.

Adopté

7.4. MODIFICATION À LA POLITIQUE D'ORGANISATION DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE (POLITIQUE 2408) – AUTORISATION DE LA CONSULTATION (RCA-365/SRÉ)

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir la *Politique d'organisation des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage*;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Viviane Drapeau d'autoriser la consultation relative à la *Politique d'organisation des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage* (Politique 2408), le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSSRDN sous la cote **CA2023-2024-11**.

Adopté

7.5. CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DANS LE SECTEUR SAINT-PHILIPPE

Ce point est reporté *sine die*.

7.6. GESTION CONTRACTUELLE - DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE SERVICE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} ET LE 31 DÉCEMBRE 2023

Pour information

8. INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE OU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

9. DIVERS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE (RCA-366/SSGAJ)

M^{me} Johanne Hamel **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 19 h 30.

Adopté

Présidente

Secrétaire